

07

COBBLES

Le facteur de réflexion lumineuse (LRV) est la quantité totale de lumière visible et utilisable qui est réfléchi par une surface (ex. : revêtement de sol, murs, meubles...) dans toutes les directions et à toutes les longueurs d'onde lorsqu'elle est illuminée par une source lumineuse.

La réflexion lumineuse est une mesure qui indique la quantité de lumière qu'une surface **réfléchit** et, inversement, la quantité de lumière qu'elle **absorbe**. La réflexion lumineuse s'exprime sur une échelle de 0 % à 100 %, 0 % représentant une surface parfaitement absorbante (noir) et 100 % indiquant une surface parfaitement réfléchissante (blanc). Outre la couleur de la surface, la structure et la brillance sont des facteurs qui influencent la valeur de réflectance de la lumière.

La valeur L, qui représente la profondeur de la couleur, est utilisée pour calculer le contraste visuel. Cependant, elle ne doit pas être confondue avec la réflexion lumineuse, dans la mesure où la valeur L est significativement supérieure. Ceci est testé conformément à la norme **EN ISO 11664-4**.

Les facteurs de réflexion lumineuse

COULEUR	LRV	L
110	27	59
214	13	42
225	17	48
324	11	40
349	6	30
505	18	50
578	6	30
616	7	31
652	7	32
690	16	47
806	6	30
846	12	40
905	6	30
932	31	63
938	8	35
944	4	22

squares can be circular too



modulyss®
Zevensterrestraat 21
B 9240 Zele

T +32 (0)52 80 80 80
F +32 (0)52 80 82 00
info@modulyss.com
www.modulyss.com